



Information sur une succession

Par **22pirouettes**, le **07/08/2015** à **20:30**

Bonjour
mon père est décédé le mois dernier, il avait fait un testament chez un notaire.
Le notaire a ouvert et lu le testament en présence des héritiers. Mon père donnait une maison avec un locataire dedans à mon frère et un appartement meublé.
A moi et ma sœur 3 logements vides en indivision. Le reste de la succession des terrains et comptes en banque n'a pas encore été évalué pour le partage. donc la succession n'est pas encore terminée.
Mon frère a déjà loué le meublé à une étudiante et il perçoit la location de la maison.
Moi et ma sœur n'avons même pas les clés de ce que nous héritons.
Ma question est mon frère a-t-il le droit de louer et de percevoir le loyer de la maison alors que l'inventaire des biens n'est pas encore fait par le notaire.
Merci pour vos réponses
Bonne soirée